

215C1125
FR0010240994-DIV15

27 juillet 2015

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

NEXTRADIOTV

(Euronext Paris)

La société Groupe News Participations¹ et la société NEXTRADIOTV ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique que la première envisage de déposer sur les titres de la seconde².

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres NEXTRADIOTV sont applicables.

¹ Société nouvellement créée indirectement détenue à 51% par M. Alain Weil et à 49% par une entité du groupe Altice.

² Cf. notamment communiqué conjoint diffusé le 27 juillet 2015 par les sociétés Altice et NEXTRADIOTV.